



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 373- 27 Juillet 2019

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Hommage aux 94 victimes de féminicides en 2019 - Page 1
- 2 - « Je l'ai fait par désespoir » : elle appelle à 91 minutes de silence pour dénoncer 91 féminicides - **Cyril Bonnet** - nouvelobs.com - Page 2
- 3 - Actions à Toulouse - Page 2
- 4 - Soudan: une déclaration constitutionnelle qui reconnaît le rôle des femmes - <http://rfi.fr>
- 5 - Malawi : Cette femme devenue chef a annulé 850 mariages d'enfants et renvoyé les filles à l'école - Page 3
- 6 - Iran : Sur les réseaux sociaux, des femmes dénoncent par des photos et vidéos une atteinte à leur liberté - Delphine Minoui - lefigaro.fr - Page 4
- 7 - Mexique : les femmes dans la rue - *Maité Warland* - rtbf.be - Page 5
- 8 - Salvador : acquittement d'Evelyn Hernandez, jugée pour homicide après avoir perdu son bébé - Le Monde avec AFP - Page 5
- 9 - Qui tue les femmes américaines ? Leurs maris et petit amis, confirme le CDC*. - [huffpost](http://huffpost.com) - traduction « Combattantes contre le patriarcat » - Page 6
- 10 - Grenelle des violences conjugales : ce que veulent les associations - Chloé Ronchin - cnews.fr
- 11 - L'affaire Epstein est une occasion unique pour la France de rendre justice aux victimes de pédocriminalité - Lettre collective ouverte à Marlène Schiappa et à Adrien Taquet - Page 8
- 12 - Gestation pour autrui : un rapport de l'ONU inquiétant - CORP - Page 10
- 13 - Pétition : Julie violée à 13 ans par des Pompiers : justice pour obtenir la requalification en viol !
- 14 - La série télévisée « Plus belle la vie » adopte un parti pris favorable à l'exploitation du corps des femmes par la GPA - Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution
- 15 - Les JO de Paris se doivent d'être exemplaires en matière de laïcité - Annie Sugier - Page 14
- 16 - Un entretien avec Christine Delphy - Politis - *Propos recueillis par Ingrid Merckx* - Page 16
- 17 - Pas de place pour l'apitoiement sur soi, pas de place pour la peur » - Toni Morrison - 2015 - <http://alencontre.org> - Page 17
- 18 - Once upon a time in Hollywood : Tarantino ou le triomphe du mâle alpha - *chronique de Camille Wernaers pour Les Grenades* - Page 19
- 19 - "Universalistes" contre "intersectionnelles" : à chaque media ses féministes - Juliette Gramaglia et Tony Le Pennec - arretsurimages.net - Page 21
- 20 - Soirée de lancement du livre « Le Féminisme pour les nul.le.s » : 13 septembre - Paris

MOBILISATIONS

- 1 - Hommage aux 94 victimes de féminicides en 2019

Hommage aux 94 victimes de féminicides en 2019
Mercredi 28 août - 18h30 - Place de l'Hôtel de Ville - Paris

Nous rendrons hommage aux 94 femmes tuées par leurs compagnons ou ex depuis le 1^{er} janvier 2019. Des kakémonos seront déployés en mémoire de ces femmes.

2 - « Je l'ai fait par désespoir » : elle appelle à 91 minutes de silence pour dénoncer 91 féminicides - Cyril Bonnet - nouvelobs.com

« J'ai lancé ces minutes de silence par désespoir. » Pour dénoncer les 91 féminicides déjà recensés depuis le début de l'année 2019, la militante Sofia Antoine appelle les internautes à effectuer 91 minutes de silence, et à en partager les vidéos sur les réseaux sociaux. Avec un objectif : en finir avec le « déni ». Notamment, accuse-t-elle, de la part des autorités.

Celle-ci avait déjà interpellé le gouvernement avec le hashtag #jesuisfemicidophobe, ou encore participé à l'action des Femen sur les colonnes de Buren. C'est pour partager son indignation face aux derniers drames qu'elle a appelé les internautes à effectuer des minutes de silence, en la mémoire des victimes. Son message, posté jeudi 15 août, a été retweeté plus de 240 fois en une journée, et a déjà débouché sur l'envoi de plusieurs dizaines de vidéos.

L'élément déclencheur, c'est qu'il y a un Grenelle des violences conjugales qui arrive, qu'on nous demande d'attendre... et que moi, je demande des mesures d'urgence », déclare Sofia Antoine, qui réclame notamment l'éloignement immédiat des conjoints violents et une attribution plus rapide du bracelet électronique.

Face à l'inertie de l'opinion ou des élus, l'activisme sur les réseaux sociaux permet de faire bouger les choses, estime Sofia Antoine. « Cela fait quatre ans que je me bats au quotidien pour sensibiliser les gens à la notion de féminicide. Je m'aperçois, désormais, que les gens savent ce que ça raconte, ce que ça veut dire. Ils savent que c'est un meurtre de femme parce qu'elle est une femme.

3 - Actions à Toulouse :

- En femmage aux femmes victimes de féminicides, samedi 31 août, 11h, Pont St Pierre. Organisée par la page instagram « On arrête Toutes Toulouse » ;
- Mardi 3 septembre métro Jean Jaurès, 19h. Contre les féminicides, les violences de genre et toutes les inégalités et discriminations, lançons une mobilisation féministe massive !
- Mercredi 4 septembre, entre 12h et 14h, reprise de la Ronde des femmes en colère. Nous avons des désirs et des devoirs, à quand des droits ? Pour un monde de justice et de dignité pour toutes, contre l'impunité des harceleurs, agresseurs, violeurs, meurtriers.

INTERNATIONAL

4 - Soudan: une déclaration constitutionnelle qui reconnaît le rôle des femmes - <http://.rfi.fr>

Le week-end dernier, les militaires et les représentants de la contestation se sont mis d'accord sur une déclaration constitutionnelle qui va encadrer une transition d'un peu plus de trois ans. Le texte, qui doit être officiellement signé le 17 août, abroge de fait la Constitution de 2005 et fait la part belle à l'égalité homme-femme.

Dès le préambule, le texte reconnaît le rôle des femmes dans la révolution qui a abouti à la chute d'Omar el-Béchar en avril dernier. La charte des droits et des libertés stipule quant à elle que l'État doit garantir l'égalité des droits politiques entre hommes et femmes ainsi que l'égalité des salaires en usant s'il le faut de la discrimination positive.

L'État devra aussi lutter contre les pratiques traditionnelles qui portent atteinte à la dignité des femmes et proposer des soins de santé gratuits pour les mères et les enfants. Enfin, le Parlement de transition sera à 40% féminin.

Les organes de la transition devront donc veiller à la mise en œuvre de ses principes. Reste à savoir s'ils y parviendront. La Constitution de 2005 entérinait déjà l'égalité homme-femme dans les domaines politiques, sociaux et économiques. Mais les réformes attendues n'ont pas suivi et certaines lois controversées n'ont jamais été modifiées pour être conformes au texte fondamental. Comme la loi sur le statut de la personne, entrée en vigueur en 1991, qui autorise les mariages forcés. Selon l'Unicef, près d'une Soudanaise sur trois a été mariée avant 18 ans. Un des taux de mariage des enfants les plus élevés au monde.

Pour Marc Lavergne, directeur de recherches au CNRS et spécialiste de la Corne de l'Afrique, les articles relatifs aux droits des femmes de cette déclaration constitutionnelle sont à prendre avec précaution. Pour le chercheur, le Soudan a longtemps été divisé sur les questions d'émancipation des femmes, entre mouvements libéraux et mouvements conservateurs.

« Je crois qu'il ne faut pas se leurrer : il y a une part de sincérité mais il y a aussi beaucoup d'opportunisme et de politiquement correct. Il ne faut pas oublier que le Soudan est le pays où toutes les femmes sont excisées et infibulées d'une part, et d'autre part, il ne faut pas oublier que le général al-Burhan qui est à la tête du pays actuellement, est un criminel de guerre qui a couvert les viols systématiques par l'armée au Darfour. »

5 - Malawi : Cette femme devenue chef a annulé 850 mariages d'enfants et renvoyé les filles à l'école

Les héros ne portent pas toujours une cape de super héros et n'obtiennent pas toujours l'attention qu'ils méritent. Theresa Kachindamoto est l'un de ces héros. Theresa est la cadette d'une famille de 12 enfants et descend des chefs de village de la région de Monkey Bay au Malawi. Quand ce fut son tour de devenir chef après 27 ans passés en tant que secrétaire de collège, elle s'est consacrée à l'interdiction des mariages d'enfants par leurs parents.

Le Malawi est l'un des pays les plus pauvres du monde et une enquête réalisée en 2012 a montré que plus de la moitié des femmes du pays étaient mariées avant l'âge de 18 ans. Les organisations tentent d'avertir les parents du danger des mariages et des grossesses précoces. Cependant, les parents sont souvent trop pauvres pour prendre soin de leurs filles et pensent donc qu'ils n'ont pas d'autre choix.

La femme ne s'attendait jamais à être élue. Elle vivait dans une ville différente, avait de nombreux frères et sœurs aînés et avait elle-même cinq enfants à sa charge. Mais sa réputation d'être 'bonne avec les gens' l'a conduite à son élection surprenante. Son peuple lui a dit qu'elle obtiendrait le poste 'qu'elle le veuille ou non', se souvient Theresa.

Le mariage des enfants est une pratique culturellement acceptée dans la région et résulte souvent de difficultés financières. Cependant, il est illégal depuis 2015, bien que cela puisse être évité tant que les parents donnent leur consentement.

Theresa était déterminée à mettre fin à cela. En voyageant dans la région, elle a rencontré des filles de 12 ans seulement avec un mari et des enfants. « Je leur ai dit : 'que vous le vouliez ou non, je veux que ces mariages soient annulés' ».

En tant que chef de plus de 900 000 personnes, elle a annulé 850 mariages d'enfants et envoyé toutes les filles à l'école. Au moment où les parents ont commencé à protester contre ses actions, Theresa ne l'a pas accepté. Parce que la mentalité des gens est souvent difficile à changer, elle a changé la loi. Ses 50 sous-chefs ont signé un accord pour abolir les mariages d'enfants et annuler les mariages d'enfants existants.

Comme on pouvait s'y attendre, certaines personnes ont continué cette pratique. Pour montrer qu'elle le pensait sincèrement, Theresa a limogé quatre dirigeants masculins dans des endroits où des mariages d'enfants avaient encore lieu. Ils ne pourraient pas revenir avant d'avoir respecté l'accord, annulé les mariages et envoyé les filles à l'école.

Même si elle avait reçu des menaces de mort, Theresa n'avait peur de rien. « Je m'en fiche, ça ne me dérange pas. Je l'ai dit, on peut en parler, mais ces filles retournent à l'école », a-t-elle déclaré. Theresa veille également à trouver le moyen de payer l'école pour les filles dont les parents n'ont pas les moyens. « Éduquez une fille et vous éduquez toute la région... vous éduquez le monde » a-t-elle expliqué.

6 - Iran : Sur les réseaux sociaux, des femmes dénoncent par des photos et vidéos une atteinte à leur liberté - Delphine Minoui - lefigaro.fr

Sur les images, toujours la même scène : une Iranienne, foulard jeté sur les épaules et chevelure au vent, brave en pleine rue la foule des badauds en déclamant, tel un poème frondeur, son refus de porter le voile obligatoire. Le geste, hautement symbolique, fait couler de l'encre sur la Toile iranienne depuis maintenant deux ans : relayé par le biais de photos et de vidéos publiées sur les réseaux sociaux sous le hashtag #WhiteWednesday, il consiste à dénoncer une des nombreuses atteintes à la liberté des femmes qui minent leur vie depuis l'instauration de la République islamique, en 1979. Parfois, quelques paroles furtives accompagnent les images : «Non au foulard obligatoire !», «Rendez-moi ma liberté !», «La voix des femmes ne sera pas réduite au silence !», «Nous ne nous soumettons pas aux lois rétrogrades»...

À l'origine de cette mini révolution numérique: une activiste iranienne, exilée aux États-Unis, qui milite à distance pour l'égalité des sexes. Coupée de son pays, mais pas de ses compatriotes, Masih Alinejad, 42 ans, lance, dès 2014, «My Stealthy Freedom», une page dédiée aux femmes de son pays. Trois ans plus tard, en 2017, le fil insécable de l'Internet l'encourage à mettre la barre plus haut en inaugurant les «Mercredi blancs»: une fois par semaine, des Iraniennes sont appelées à se dévoiler en public, à se filmer, puis à partager leur image sans foulard sur les réseaux sociaux.

#MyCameraIsMyWeapon : Le pari est risqué : depuis le lancement de l'initiative, plus d'une centaine d'Iraniennes ont été inquiétées et arrêtées. Mais il en faut plus pour faire taire les frondeuses. Sur la Toile, les vidéos se démultiplient. Accompagnées d'un nouveau hashtag, #MyCameraIsMyWeapon, certains clips partagés sur les réseaux sociaux consistent désormais à filmer dans les conditions du direct les agressions (de la police des mœurs ou de simples passants) dont elles sont victimes.

Une audace contagieuse : dans certains quartiers de la capitale, parfois même en province, il n'est plus rare de voir des femmes s'afficher tête découverte, le temps d'une virée à l'épicerie du coin, d'une sortie au parc ou d'une course en taxi. Évidemment, le foulard n'est jamais loin : porté nonchalamment sur l'épaule, il peut être remis à tout moment sur la tête en cas de patrouille inopinée des gardiens de la morale islamique. Si le phénomène s'amplifie de jour en jour, certaines femmes prônent néanmoins la prudence : elles craignent de voir Masih Alinejad ramener, depuis son petit confort américain, la couverture à elle sans se soucier de la sécurité des Iraniennes de l'intérieur.

Peine de 10 ans de prison : Naïveté maladroite ou orientation politique assumée : l'activiste en exil s'est également récemment affichée aux côtés du secrétaire américain aux Affaires étrangères, Mike Pompeo. De quoi faire frémir nombre de ses concitoyennes qui craignent que le pouvoir iranien n'en profite pour décrédibiliser ce mouvement en l'accusant d'être une pure fabrication des «faucons» de la Maison-Blanche.

Elles n'ont pas vraiment tort : fin juillet, Moussa Ghazanfarabadi, le président du tribunal de la révolution, est allé jusqu'à pointer du doigt Masih Alinejad, en l'accusant «d'avoir un contrat avec les Américains». Pire : profitant de cette déclaration, relayée par l'agence de presse officielle Fars, il a, pour la première fois, annoncé que les Iraniennes qui publieraient des photos d'elles-mêmes sans foulard risquaient une peine de... 10 ans de prison !

Mais les Iraniennes sont expertes en contournement des interdits. Ces jours-ci, la Toile croule de plus belle sous les images de «dévoilées», filmées avec leur arme caméra pour signifier leur refus de céder à la peur. «Je reçois encore plus de vidéos qu'avant», confie Masih Alinejad sur son compte Twitter.

7 - Mexique : les femmes dans la rue - Maité Warland - rtbf.be

Des milliers de femmes manifestent depuis plusieurs jours à Mexico. Elles protestent contre le viol présumé d'adolescentes par des policiers. "Ca m'inquiète que des jeunes femmes ne puissent pas aller à l'école ou rentrer chez elles d'une fête privée parce qu'elles risquent d'être violées précisément par ceux qui sont censés nous protéger", a expliqué l'une des manifestants, Melissa Ortiz, 40 ans

Vendredi dernier, la manifestation, marchant sous le slogan "Ils ne me protègent pas, ils me violent", est devenue violente lorsque certaines manifestantes ont mis le feu à un des bureaux de la police. La mairesse de Mexico, Claudia Sheinbaum, qualifie ces violences de "provocations", ajoutant que "la violence ne se combat pas par la violence". Elle a ensuite lancé "un appel à ceux qui luttent légitimement pour la défense des droits de l'homme afin de contribuer à créer un climat de paix."

Début août, une jeune fille de 17 ans a expliqué avoir été violée par quatre policiers dans une voiture de patrouille à Azcapotzalco, un quartier du nord de la capitale mexicaine. Le lendemain, une adolescente de 16 ans a à son tour dit avoir été violée par un policier dans un musée.

Des accusations de plus en plus fréquentes : Dans l'affaire de la jeune fille de 17 ans, six policiers ont été suspendus, mais aucune arrestation n'a été effectuée, le parquet parlant d'incohérences dans le récit de la jeune femme. Un homme a en revanche été arrêté dans le deuxième cas.

Les violences à l'encontre des femmes dans ce pays se sont intensifiées ces dernières années. Selon les Nations unies, neuf femmes sont en moyenne tuées chaque jour au Mexique, 40% ont confié avoir déjà été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie.

8 - Salvador : acquittement d'Evelyn Hernandez, jugée pour homicide après avoir perdu son bébé - Le Monde avec AFP

Le verdict risque de faire date dans l'histoire du Salvador, pays où la législation anti-avortement est l'une des plus strictes du monde. Accusée d'homicide aggravé par négligence de son bébé, la jeune Salvadorienne Evelyn Hernandez, 21 ans, a finalement été acquittée, lundi 19 août. « Je suis heureuse », a déclaré la jeune femme en sortant du tribunal de Ciudad Delgado. Une centaine de femmes rassemblées sur les lieux ont laissé éclater leur joie : « Attention, attention, la lutte féministe avance en Amérique latine », ont-elles scandé. « Grâce à Dieu, justice a été rendue. Je vous remercie aussi vous tous qui êtes venus ici », a lancé Evelyn Hernandez aux manifestantes.

L'affaire remonte au 6 avril 2016, lorsque la jeune femme donne naissance, dans des toilettes, à un bébé qui décède. Transférée à l'hôpital de la ville de Cojutepeque (centre), elle avait été rapidement arrêtée et accusée d'homicide. Le code pénal salvadorien prévoit en effet une peine de deux à huit ans de prison pour les cas d'avortement, mais, dans les faits, les juges considèrent toute perte du bébé comme un « homicide aggravé », puni de trente à cinquante ans de réclusion.

« Un accouchement difficile » et non un homicide : Une peine de quarante ans de prison avait ainsi été requise vendredi contre la jeune femme. Evelyn Hernandez, désormais âgée de 21 ans mais adolescente au moment des faits, a toujours clamé son innocence. Le bébé était mort-né, a-t-elle toujours expliqué.

La jeune femme avait déjà été condamnée en juillet 2017 à trente ans de prison mais la décision a été annulée en février par la Cour suprême, après que M^{me} Hernandez eut passé trente-trois mois derrière les barreaux. Pour ce deuxième procès, le ministère public salvadorien avait changé de chef d'accusation : Evelyn Hernandez n'était plus accusée d'homicide aggravé avec préméditation

mais d'homicide aggravé par négligence. « *Le juge a été assez juste* : il a dit qu'il n'y avait pas moyen de prouver le délit, et c'est pour cela qu'il a prononcé l'acquittement. Il a dit qu'il s'agissait d'un accouchement difficile », a indiqué Bertha Maria Deleon, avocate d'Evelyn Hernandez.

« *Liberté pour Evelyn!* » : Amnesty International a salué dans un communiqué « une victoire éclatante pour les droits des femmes au Salvador ». « Aucune femme ne doit être mise injustement en accusation pour homicide pour le simple fait d'être confrontée à une urgence obstétrique » précise l'organisation de défense des droits de l'homme. « Maintenant qu'Evelyn a été acquittée, Amnesty International demande au Salvador de mettre fin une bonne fois pour toutes à la honteuse pratique discriminatoire criminalisant les femmes, et de supprimer immédiatement les règles draconiennes contre l'avortement », ajoute-t-elle.

Aux cris de « Liberté pour Evelyn ! » et « A bas le patriarcat ! », une cinquantaine de militants pour les droits des femmes avaient protesté ce week-end devant le tribunal de Ciudad Delgado, au nord-est de San Salvador, la capitale. Actuellement, seize femmes sont en prison au Salvador pour des avortements. Au cours des derniers mois, cinq femmes condamnées pour des cas similaires ont été remises en liberté.

9 - Qui tue les femmes américaines ? Leurs maris et petit amis, confirme le CDC*. - huffpost - traduction « Combattantes contre le patriarcat »

La plupart des meurtres de femmes américaines impliquent des violences domestiques, selon un rapport communiqué par le CDC ce mardi. Le CDC a analysé des chiffres provenant de 18 états, concernant 10 018 homicides de femmes entre 2003 et 2014. Plus de la moitié (55%) des cas impliquent des circonstances de violences domestiques connues. Dans 93% des cas, les victimes ont été tuées par leur partenaire officiel ou actuel: petit amis, maris, amants. Les autres 7% des victimes étaient des amies, des membres de la famille, des premiers intervenants et spectatrices qui ont été tuées lors d'un incident domestique.

Alors que ces faits semblent choquants, ils ne sont pourtant pas surprenants ou nouveaux.

Il est déjà établi que les femmes aux USA sont bien plus susceptibles d'être tuées par leur partenaire de vie que par aucun autre groupe de personnes. Comme le HuffPost l'a déjà rapporté: ce ne sont pas des étrangers, des amis ou des connaissances qui sont la plus grande menace sur la vie des femmes. Ce sont les hommes qu'elles rencontrent et avec lesquelles elles se marient.

A peu près 3 femmes chaque jour sont tuées par leur partenaire de vie, et dans la plupart des cas, des enfants et d'autres personnes sont tuées. La plupart des tueries de masse (qui incluent 4 personnes ou plus tuées par arme à feu, sans compter le tueur), concernent des violences domestiques.

Le CDC a trouvé que les armes à feu étaient utilisées dans 54% des cas d'homicides de femmes. Limiter l'accès aux armes à feu dans l'idée d'instaurer une mesure de protection face aux violences domestiques pourrait être une mesure de prévention qui aiderait à réduire les morts, dit le rapport.

Il y a une évidence indéniable pour appuyer cette suggestion: une étude a démontré que les états qui ont restreint l'accès aux armes à feu aux personnes qui sont concernées par la violence domestique avaient 25% de réduction d'homicides du partenaire de vie par arme à feu.

Etant donné le risque que les armes à feu posent dans la violence domestique, beaucoup d'états ont récemment voté des lois pour rendre l'accès plus difficile aux abuseurs pour acheter ou posséder une arme à feu. La NRA, toutefois, préconise une stratégie différente : l'armement des victimes - ce qui, selon de nombreux experts, occasionnera encore plus d'effusion de sang.

Le rapport a noté que les jeunes femmes racisées étaient concernées de manière disproportionnelle. Un tiers des femmes victimes d'homicide avaient moins de 30 ans, et une

proportion plus large que les autres étaient des femmes Noires et Hispaniques. Les femmes Noires ont le taux le plus élevé de mort par homicide en général.

Le CDC recommande d'utiliser "L'évaluation de risque l'étal", ce qui est un outil utilisé par les premiers intervenants, les avocats et pour renforcer la loi pour identifier les victimes ayant le plus de risque d'une future violence. Beaucoup d'experts pensent qu'il y a des signaux annonciateurs importants - par exemple, si la victime a été étranglée, a reçu des menaces de mort, et si son abuseur a accès aux armes à feu, des signes qui peuvent annoncer une future situation létale.

Selon le rapport, une victime sur 10 d'homicide impliquant un abus domestique a expérimenté une violence 1 mois avant sa mort, suggérant ainsi l'opportunité d'une intervention.

"Ces évaluations pourraient être utilisées pour faciliter un plan de mise en sûreté immédiat, et pour connecter les femmes avec d'autres services, comme un conseil d'intervention de crise, un hébergement, un avocat, des soins médicaux, et accéder à d'autres ressources collectives", dit le rapport du CDC."

COMMUNIQUÉS, TEXTES

10 - Grenelle des violences conjugales» : ce que veulent les associations - Chloé Ronchin - cnews.fr

Le gouvernement organise pour la première fois un «Grenelle des violences conjugales» qui se tiendra à partir du 3 septembre à Matignon. Un rendez-vous attendu avec prudence par les associations, qui réclament des mesures concrètes et des moyens financiers supplémentaires.

Introduit par le Premier ministre Edouard Philippe, ce Grenelle - qui se conclura le 25 novembre pour la Journée contre les violences envers les femmes - réunira les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations et familles de victimes.

Chez les associations, l'accueil est mitigé. Dans un message publié sur Facebook, Emmanuel Macron a lui-même reconnu que «la République n'a pas su protéger» ces femmes, rappelant néanmoins que «des solutions existent déjà». Dès lors, pourquoi organiser une énième concertation ?, s'interroge Caroline De Haas, initiatrice du mouvement. «C'est étonnant que le gouvernement propose de réfléchir aux solutions alors qu'elles sont connues depuis très longtemps. Les professionnels de santé, du travail social, les experts et les expertes de la prévention sexiste et sexuelle font depuis des années des recommandations et des propositions», estime-t-elle.

«Des actions des pouvoirs publics et des financements» : La secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a annoncé une campagne de sensibilisation ainsi qu'une «consultation citoyenne». Pour la militante, il y a un véritable décalage. Alors que «tous les deux ou trois jours une femme meure assassinée par son conjoint ou ex-conjoint, on nous propose une concertation», dénonce-t-elle. «Il y a un décalage entre l'urgence de la situation et le fait que l'on prenne trois mois pour réfléchir à ces questions-là. Si le Grenelle se limite à une simple réunion et à un plan de communication, ça sera raté», prévient-elle. «On attend des actions des pouvoirs publics et des financements qui vont avec». «On a besoin de campagne de communication, et non pas d'une campagne de prévention», insiste-t-elle, en prenant comme exemple les attestations de sécurité routière. «L'éducation à la sécurité routière au collège constitue un enseignement obligatoire, pourquoi ne ferait-on pas pareil sur les violences en mettant en place une attestation que tous les enfants seraient obligés de suivre ? Mais pour cela, il faut des moyens !», martèle-t-elle, en citant l'exemple de l'Espagne, qui a consacré un budget total d'un milliard d'euros dans le suivi et la protection des femmes.

En France, Marlène Schiappa a avancé la somme de 530 millions d'euros pour l'année 2019, dont 79 millions d'euros pour lutter contre les féminicides. Alors que l'on est bientôt à 100 femmes tuées

depuis le début de l'année, Caroline De Haas dénonce «un manque d'engagement de la part du président de la République», qui, selon elle, n'a pas fait des violences conjugales une priorité.

«*Des modifications législatives*» : Pour Françoise Brié, directrice générale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), un réseau de 67 associations qui accompagnent les femmes victimes de violences sur tout le territoire, la loi doit évoluer. «Nous revendiquons des modifications législatives en particulier pour tout ce qui touche à l'autorité parentale, et à la sécurité des femmes et des enfants, notamment au moment de la séparation, pendant laquelle un certain nombre de femmes subissent encore des violences et sont tuées», explique-t-elle. Dans le détail, elle préconise «l'introduction dans le code civil d'une définition claire et précise des violences conjugales, l'interdiction de la résidence alternée dans les situations de violences, mais aussi la possibilité pour les femmes de dissimuler leur nouvelle adresse, et celle de l'école de l'enfant», si ces mesures ne sont pas mises en place, ajoute-t-elle, «les femmes sont confrontées à leur agresseur sans arrêt».

Parmi les autres éléments qui seront portés par la FNSF : l'accès et le maintien dans le logement des femmes victimes de violences, le renforcement de tous les dispositifs spécialisés «en améliorant la formation des professionnels mais aussi en multipliant leur nombre dans les structures spécialisées, comme la police, la justice, la santé, mais aussi dans les associations», espère Françoise Brié, qui voit ce Grenelle comme un premier pas positif. Le manque d'hébergement «On verra en fonction des objectifs fixés à la suite de ce Grenelle mais avoir des échanges approfondis sur les violences faites aux femmes ne peut pas être négatif. On a déjà eu des rallonges budgétaires, c'est un point important », assure-t-elle, soulignant notamment les moyens supplémentaires accordés au numéro d'écoute 3919, dont le fonctionnement est géré par la FNSF.

Le cabinet de Marlène Schiappa a assuré que 5.985 places d'hébergements dédiées aux victimes existent en France, dont 2.238 créées depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron. Pour Mme Brié, «c'est un pas en avant, mais les places d'hébergement manquent encore». «On demande des centres ouverts 24h/24, qui soient disponibles dès qu'une femme souhaite quitter son domicile», précise-t-elle.

Une meilleure prise en charge : Le docteur Ghada Hatem-Gantzer, gynécologue-obstétricienne et fondatrice de la Maison des femmes, qui accueille depuis 2016 les femmes victimes de violences dans l'enceinte de l'hôpital de Saint-Denis (93), estime quant à elle que «prendre le temps de faire un vrai point en interministériel, avec les associations et les fondations privées, est une très bonne chose». «Ensemble on a beaucoup plus d'impact, plus de créativité», affirme-t-elle, en restant prudente quant aux actions qui vont être menées.

En tant que médecin, elle réclame «une prise en charge gratuite du psycho traumatisme de ces patientes avec un certain nombre de séances remboursées», ce qui n'est pas le cas actuellement, ainsi que «plus de facilité pour obtenir du soutien juridique». Enfin, une chose à laquelle la Maison tient beaucoup, «le fait que la police puisse prendre des plaintes directement dans les structures dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences». D'autre part, Ghada Hatem-Gantzer préconise un travail d'analyse sur tous les féminicides et sur les suicides en lien avec les violences, «pour comprendre comment on en est arrivé là». Pour cela, elle souhaite la mise en place «d'un questionnaire très précis qui reprendra les dossiers de la victime de A à Z», avec notamment le nombre de fois où une main courante a été déposée, les diagnostics, le nom des spécialistes que les femmes victimes de violences ont rencontrés, le tout, pour «comprendre où est-ce que ça n'a pas été suffisant et anticiper». Une méthodologie régulièrement utilisée en médecine, qui pourrait s'avérer très utile dans ces situations.

11 - L'affaire Epstein est une occasion unique pour la France de rendre justice aux victimes de pédocriminalité - Lettre collective ouverte à Marlène Schiappa et à Adrien Taquet,

Madame la Secrétaire d'Etat et Monsieur le Secrétaire d'Etat, Depuis le début de l'affaire Epstein qui concerne au moins plusieurs dizaines de victimes mineures exploitées sexuellement et violées, dont certaines possiblement en France, un grand nombre d'associations de protection de l'enfance et de lutte contre les violences sexuelles se sont mobilisées. Cette affaire peut avoir le même impact que le mouvement #MeToo pour la pédocriminalité en libérant la parole des nombreuses victimes de ce type de prédateurs si toutefois l'ensemble des acteurs judiciaires et politiques les accompagnent dans ce sens.

Le 12 août dernier, vous avez fait un geste en plaidant pour l'ouverture d'une enquête en France. La mort de M. Epstein "ne doit pas priver les victimes de la justice à laquelle elles ont droit", avez-vous écrit dans votre communiqué. Si nous nous réjouissons de cette prise de position, nous ne pouvons nous en contenter au regard de la gravité de la situation en matière de violences sexuelles sur mineur.e.s en France.

Tou.te.s les acteur.rice.s de terrain peuvent témoigner des très graves insuffisances des décisions judiciaires rendues quotidiennement à travers le pays. Chaque jour, des juges continuent à considérer comme consentant.e un.e enfant à peine âgé.e de 8 ou 9 ans, piégé.e dans la même pièce, le même garage, la même cave, qu'un violeur adulte. Chaque jour, des viols sur mineurs sont correctionnalisés. Chaque jour, des incestes qui ont un impact psychotraumatique majeur sur des enfants et les adultes qu'ils ou elles deviennent, sont sanctionnés par des peines minimales, souvent du sursis. 4% des victimes de viols sur mineurs portent plainte. 0,3% de l'ensemble des viols est jugé aux Assises. L'impunité de la pédocriminalité est quasi-totale en France.

Et, vous le savez bien, la loi sur les violences sexuelles et sexistes dite "Loi Schiappa" votée en août 2018 n'a rien changé à cette situation tragique ayant échoué dans son article 2 à instituer un seuil d'âge de non consentement. Selon une veille portant sur une centaine de décisions judiciaires en matière de crimes et agressions sexuelles sur mineurs effectuée par l'association MoiAussiAmnesie, 51 décisions ont été rendues en correctionnelle dont 20 viols correctionnalisés. Une relaxe. Une CRPC. 15 peines avec sursis. Les autres peines allant de 6 mois ferme à 10 ans. 43 procès aux Assises avec des peines allant de un an avec sursis à 20 ans. 5 acquittements. 4 déqualifications. Et encore il ne s'agit que d'un bilan partiel, qui ne reflète pas la réalité globale beaucoup plus dramatique.

Nous restons notamment marqués par le cas de la petite Sarah violée à 11 ans par un homme de 28 ans à Pontoise fin 2017 et celui de la petite Julie, violée collectivement à partir de l'âge de 13 ans par des pompiers adultes de Bourg-la-Reine... Des victimes impuissantes détruites par ces crimes et le couperet sans pitié de la justice: C-O-N-S-E-N-T-A-N-T-E-S... face à des auteurs uniquement jugés pour atteinte sexuelle.

Notre question est la suivante: au regard de la situation actuelle, comment la justice française va-t-elle traiter les éventuelles victimes de l'affaire Epstein sur le territoire français? De la même façon qu'elle traite les autres? C'est-à-dire sans leur rendre la justice à laquelle elles ont droit dans une affaire internationale où de nombreux regards seront tournés vers la patrie des Droits de l'Homme? Où la France demeure l'un des rares pays occidentaux à ne pas avoir fixé un seuil d'âge strict de non consentement?

Vous l'avez vous-même dit dans votre communiqué, obtenir justice pour les victimes "est une condition essentielle à leur reconstruction". Nous attendons désormais l'ouverture d'une enquête en France sur l'affaire Epstein en espérant qu'elle soit l'occasion pour la justice de dire haut et fort qu'un adulte n'est pas un partenaire sexuel pour des mineures qui doivent être protégées et préservées.

Nous attendons enfin de vous des actes forts pour rendre justice aux mineures.s victimes à commencer par la fixation d'un seuil d'âge strict à 15 ans pour tous les enfants et à 18 ans en cas

d'inceste afin que plus jamais dans ce pays un.e enfant ne soit soumis à la double torture d'être considéré.e comme ayant consenti à un viol commis par un adulte sur leur petite personne.

Vous avez aujourd'hui une occasion unique de tenter de réparer le lien depuis longtemps brisé entre les très nombreuses victimes mineures de violences sexuelles, qui sont autant de citoyen.ne.s français.es et la justice de leur pays.

Nous comptons sur vous. Veuillez agréer Madame la Secrétaire d'Etat, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos très cordiales salutations.

Les signataires de la tribune sont: Homayra Seillier, présidente d'Innocence en Danger ; Dre Muriel Salmona, psychiatre et présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie ; Lyes Louffok, ancien enfant placé, membre du Conseil National de la Protection de l'Enfance ; Mié Kohiyama, journaliste et présidente de MoiAussiAmnesie ; Aude Fiévet, psychosociologue en lutte contre l'inceste depuis 2003, co-fondatrice de l'association Le Monde à Travers un Regard ; Marie Rabatel, co-fondatrice de l'association francophone de femmes autistes (AFFA), porte-parole des filles et femmes autistes à l'ONU en 2018 ; Corinne Leriche, mère de Julie et militante de la protection de l'enfance ; Anne-Lucie Viscardi, fondatrice de lagenerationquiparle.com ; Pierre Monnoir, président de l'association de défense des handicapés de l'Yonne ; Gwenola Sueur, Co-fondatrice du Réseau International des Mères en Lutte ; Madeline Da Silva, militante féministe et des droits de l'enfant. Maire-adjointe société civile aux Lilas ; Jean-Pierre Salmona, cardiologue et webmaster de l'association Mémoire traumatique et victimologie ; Le bureau de l'association Le Monde à Travers un Regard ; Stéphanie Lamy, Co-fondatrice du Collectif Abandon de Famille ; Caroline De Haas, militante féministe

12 - Gestation pour autrui : un rapport de l'ONU inquiétant - CORP

Le Collectif pour le Respect de la Personne a pris connaissance avec une grande préoccupation du rapport rendu le 15 juillet 2019 par Madame la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants au sujet de la gestation pour autrui.

Alors que le premier rapport de 2018, malgré ses conclusions décevantes, montrait implacablement comment les enfants et les femmes recrutées comme mères porteuses se trouvaient instrumentalisés par un marché centré sur la vente d'enfant, il est aujourd'hui uniquement proposé de développer des instances de régulation et garanties procédurales. Les seuls Etats mis en accusation sont ceux qui interdisent la GPA et tentent de faire respecter cette interdiction fondée sur l'indisponibilité de l'état des personnes et la dignité humaine.

Comme il est désormais habituel sur ce thème, la notion d'intérêt de l'enfant, interprétée dans le sens que lui donnent ceux qui sont prêts à payer une femme pour porter, mettre au monde dans la douleur et leur remettre l'enfant objet de leur demande, est utilisée pour disqualifier toute tentative de mettre un frein à ce retour à la barbarie. Autrement dit, face au développement exponentiel du marché aux esclaves, la seule solution proposée est de le rendre sûr, fiable et d'en adoucir les effets les plus choquants. Et surtout, de supprimer les poches de résistance. Et ce parce que personne, même à l'ONU, n'a le courage de dire à ceux qui se laissent convaincre de recourir à la GPA que tout n'est pas possible, et que les droits humains priment sur les désirs individuels. Avec de tels raisonnements, l'esclavage n'aurait jamais été aboli.

Le Collectif pour le Respect de la Personne considère pour sa part que la loi ne doit pas être seulement l'habillage plus ou moins habile du droit du plus fort, mais un instrument au service de la justice. Il faut faire en sorte que les enfants nés de mère porteuse jouissent de tous leurs droits sans discrimination et ne supportent pas les conséquences de la folie des adultes. Mais l'intérêt de l'enfant se détermine au cas par cas, et ne peut se réduire à celui des commanditaires, dits parents d'intention.

L'objectif, pour garantir enfin efficacement l'intérêt des enfants, doit être de mettre fin à la pratique de la gestation pour autrui qui les transforme en objets de commerce. Il n'y a pour cela qu'une seule solution : adopter une convention internationale d'abolition de la maternité de

substitution. Et la mettre en œuvre. C'est ce qu'on est en droit d'attendre d'une institution comme l'ONU.

13 - Pétition : Julie violée à 13 ans par des Pompiers : justice pour obtenir la requalification en viol !

Suite au renvoi en correctionnel du viol en réunion de Julie, ma fille, par des pompiers à l'âge de 13 ans, nous avons besoin de vous pour obtenir la requalification des faits en viol. Je suis Corinne L, la maman de «Julie» violée entre ses 13 et 15 ans par une vingtaine de Sapeur Pompiers de Paris alors qu'elle était en état de très grande vulnérabilité.

Au début des faits, en Avril 2008, j'étais institutrice et ma fille excellente élève en classe de 4ème pratiquait la musique et la danse. Son père, son grand-frère, et moi vivions dans le sud parisien.

L'enfer allait alors commencer : Suite à un malaise de Julie au collège, les Sapeurs-Pompiers de Paris étaient intervenus. L'un d'eux garda ses coordonnées puis la contacta via les réseaux sociaux : elle venait alors d'avoir 13 ans. Durant 2 années, sans que nous en comprenions les raisons, elle fit de très nombreuses et terribles crises d'angoisses qui se manifestaient par de violentes crises de tétanie nécessitant l'intervention des pompiers pour la conduire à l'hôpital.

Dès le début de cette période, avril 2008, elle a été déscolarisée, développant très rapidement une phobie sociale la conduisant à rester la plupart du temps, seule enfermée dans sa chambre durant plusieurs années. Entre avril 2008 et août 2010, elle commença une très grosse dépression. Les médecins lui prescrivaient des doses très importantes de neuroleptiques, une dizaine d'antidépresseurs différents ainsi que des anxiolytiques.

Durant ces deux années les Pompiers de Paris sont intervenus plus de 130 fois après de Julie. Chaque intervention nécessitait que les pompiers remplissent une feuille d'intervention ou ils indiquaient son nom, sa date de naissance et son âge, la raison de leur intervention et les médicaments en cours qu'elle prenait.

Non seulement, les pompiers et notamment un des trois pompiers incriminés dans le premier viol en réunion de Julie concerné actuellement par l'ordonnance de renvoi en correctionnel, connaissaient donc parfaitement son état de très grande vulnérabilité. Mais ils ont été aussi témoins des crises de tétanie de Julie, de ses tentatives de suicide, de ses scarifications entraînant de multiples hospitalisations.

Le premier viol en réunion : Ce viol en réunion s'est déroulé en novembre 2009 alors que Julie avait 14 ans et se trouvait en état de grande vulnérabilité connue par au moins un des trois pompiers concernés. En effet, Julie sortait alors d'une hospitalisation en pédopsychiatrie (26 au 30 octobre 2009) et dû y retourner en urgence dès le 15 novembre 2009 après ce premier viol en réunion (du 15 novembre au 12 décembre 2009). Une très grande proximité s'était installée entre les pompiers et notre famille.

L'un des pompiers qui la connaissait très bien est venu la chercher habillé de sa tenue de pompier pour, à ses dires, l'emmener se promener dans un parc tout près de chez nous. Le père de Julie et moi l'avons accueilli et je lui ai dit très explicitement : « P. tu sais que Julie n'a que 14 ans et que même un flirt n'est absolument pas envisageable... Tu me confirmes que tu l'emmenes se promener au parc de S. puis que tu la ramènes à la maison ? Je te la confie. » Il m'a confirmé que je pouvais lui faire confiance et il a emmené Julie dans sa voiture. C'est uniquement parce qu'il était Pompier que nous lui avons fait confiance ce jour-là. Il ne l'a pas emmené au parc mais chez lui où il avait fait venir deux autres pompiers... C'est dans ce cadre que Julie a subi ce premier viol en réunion qui allait lui laisser de graves séquelles psychologiques.

Un autre des viols a eu lieu au sein d'un hôpital parisien alors que Julie y été hospitalisée en pédopsychiatrie. Le pompier de Paris concerné reconnaît un acte sexuel avec Julie prétextant qu'il

ne s'était pas aperçu qu'il se trouvait dans un hôpital...

La révélation : Deux années de calvaires venaient de s'écouler en juillet 2010, Julie avait alors 15 ans et elle exprimait de plus en plus son souhait de mourir. Elle fut hospitalisée dans un service de pédopsychiatrie Parisien. L'équipe médicale décida de lui stopper tout son traitement médicamenteux très lourd (neuroleptiques, antidépresseurs, anxiolytique) au cours de ses 3 semaines d'hospitalisation. C'est ainsi que, sevrée de tous ses médicaments, elle retrouva ses facultés intellectuelles et sa capacité à s'exprimer.

A sa sortie, nous sommes partis en vacances, le 31 août 2010, elle a enfin pu me révéler son terrible secret : durant 2 ans, elle venait d'être violée par une vingtaine de Sapeur Pompiers de Paris à de très nombreuses reprises et subir plusieurs viols en réunion de leur part. J'ai immédiatement contacté le chef de centre de la caserne de pompiers concernée pour lui faire part des révélations de ma fille et je lui ai annoncé que nous allions au commissariat déposer plainte à l'encontre de 20 pompiers.

Ce jour-là, un entretien a eu lieu entre le chef de centre, le chef de compagnie qui venait de se déplacer en urgence, Julie et moi. Julie leur a remis la liste nominative des 20 pompiers concernés par des viols commis à son encontre et/ou actes sexuels alors qu'elle était âgée de 13 à 15 ans.

Un nouveau calvaire qui allait durer plus de 9 ans nous attendait sans que l'on s'en doute : Le parcours judiciaire des mineurs victimes de viols dans notre pays auquel se rajoutait la difficulté qu'il s'agisse de Sapeur-Pompier de Paris et entre autres donc de militaires.

Alors que ma fille, du haut de ses 15 ans et moi avons déposé plainte le 31 août 2010, en janvier 2011 soit 5 mois plus tard, aucun pompier n'avait été auditionné par la police ! D'autre part, les faits que nous avons dénoncés auprès du chef de centre et du chef de compagnie des Sapeur Pompiers de Paris n'avaient déclenché en janvier 2011 aucune sanction disciplinaire à l'encontre des pompiers concernés, ni de démarches auprès des autorités concernées pour dénoncer les crimes et agressions que Julie et moi étions venues en direct leur relater le 31 août 2010.

J'ai alors décidé d'écrire un courrier officiel en accusé de réception à l'Etat major des Sapeurs Pompiers de Paris à la caserne de Champerret. Ce courrier a enfin déclenché une enquête interne au sein des pompiers ou effectivement, un grand nombre reconnaissait à minima avoir eu un acte sexuel avec notre fille.

C'est donc uniquement à ma demande par courrier officielle auprès du procureur de Versailles, qu'enfin en février 2011, soit 6 mois après notre dépôt de plainte et suite à mes différentes actions pour que justice soit rendue à ma fille totalement brisée, qu'enfin la police a eu l'ordre d'aller récupérer cette enquête interne au sein de la caserne des Pompiers de Champerret. Enfin, en février 2011 les trois premiers pompiers étaient mis en garde à vue et mis en examen pour viol en réunion sur mineur de moins de 15 ans.

17 autres Pompiers jamais mis en examen malgré leurs révélations, ont été auditionnés en tant que simples témoins par la police judiciaire puis par le juge d'instruction. Ils ont, pour la plupart, reconnu à minima des actes sexuels avec Julie dont plusieurs en réunion alors que Julie avait 13, 14 ou 15 ans. Ils reconnaissent tous avoir été en contact avec elle via les réseaux sociaux, puis s'être présentés auprès d'elle comme Sapeurs-Pompiers de Paris. Deux d'entre-eux reconnaissent un acte sexuel en réunion (Julie les accuse fermement de viol en réunion) alors qu'ils étaient en service et habillés en tenue de pompiers et été venus retrouver Julie avec leur véhicule léger de Pompier.

Durant toute cette période d'instruction, nous étions dans l'attente interminable de nouvelles mises en examen concernant les 17 autres pompiers, à minima pour atteinte sexuelle sur mineur vulnérable par personne ayant autorité.

A ce jour, alors que les 17 autres pompiers concernés par les faits n'ont jamais été mis en examen ni impliqués dans une quelconque procédure judiciaire (aucun des ordinateurs et/ou téléphone de ces 17 pompiers n'ont été saisis pour prouver leurs dires concernant les accusations qu'ils portent à

l'encontre ma fille : textos pornos, elle qui les contactait, etc...).

Le 19 juillet 2019, le juge d'instruction de Versailles a décidé du renvoi devant le tribunal correctionnel des trois pompiers pour atteintes sexuelles sans violence, contrainte, menace ni surprise sur Julie avec cette circonstance que les faits ont été commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices.

Dans ce contexte, il nous ait totalement incompréhensible, au vu de la gravité des faits, que le seul viol en réunion concerné par l'enquête soit renvoyé devant un tribunal correctionnel et qu'en plus, après neuf ans d'instruction, aucun des 17 pompiers n'est toujours pas été mis en examen malgré leurs aveux. Cette vingtaine de Sapeurs-Pompiers de Paris est libre depuis 9 ans malgré les crimes commis tandis que ma fille a vécu ces dernières années comme un déni total des viols qu'elle a subis. Durant cette procédure intolérable, elle a recommencé à faire de graves tentatives de suicide qui ont faillis lui coûter la vie dont une qui l'a laissée handicapée à plus de 80 %.

Par cette présente pétition, nous demandons à la justice que les faits commis à l'encontre de Julie soient requalifiés de viols en réunion sur mineur vulnérable de 15 ans par personnes ayant autorité et également qu'une procédure judiciaire soit ouverte à l'encontre des 17 autres Sapeurs-Pompiers de Paris concernés. Nous demandons que justice soit rendue à Julie pour qu'enfin, âgée maintenant de 24 ans, elle puisse se reconstruire dans la dignité à laquelle elle a droit comme chaque être humain.

Sa mère, Corinne L.

<https://www.change.org/p/julie-viol%C3%A9e-%C3%A0-13-ans-par-des-pompiers-justice-pour-obtenir-la-requalification-en-viol?signed=true>

14 - La série télévisée « Plus belle la vie » adopte un parti pris favorable à l'exploitation du corps des femmes par la GPA - Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution

La série télévisée « Plus belle la vie », diffusée sur FR3 est bien connue pour sa capacité à présenter les questions sociales avec nuance et une fine connaissance des sujets. Depuis le 23 juillet, elle aborde la question de la GPA (maternité de substitution). Malheureusement, nous ne retrouvons pas leur justesse de ton habituelle mais un parti pris très grave. Il vise à rendre acceptable une pratique d'exploitation du corps des femmes, interdite en France et dans la plupart des pays d'Europe.

Pour présenter cette pratique de « location d'utérus » sous un angle socialement admissible, la série utilise plusieurs subterfuges :

- Le recours au rôle d'une jeune femme médecin comme caution médicale, scientifique et morale, sous couvert de raisons humanitaires. Dans le scénario, elle valorise ainsi la fraude à la loi française et au code de Santé Publique.

- La mise en avant d'une avocate brillante et spécialisée dans les causes justes comme mère d'intention. Pour assouvir ses propres désirs, sa volonté de parentalité à tout prix, humain et financier, elle apporte une caution juridique, ne respectant ni la réglementation française sur la maternité de substitution ni la déontologie de sa profession.

- La banalisation du recours à la GPA par le biais d'arguments fallacieux. La jeune femme médecin se fait rassurante en évoquant uniquement des cas « où tout s'est bien passé ». Ces propos, comme tout ce qui a été récemment présenté dans les médias, s'appuient toujours sur des situations individuelles présentées comme positives mais masquant la situation réelle de la GPA dans le monde : un système d'exploitation des plus pauvres au profit des plus riches par le biais du tourisme procréatif, renouvelant les pratiques de trafic triangulaire en Asie, Afrique et « pays développés ».

- L'utilisation des vieux poncifs sur le dévouement féminin ainsi que sur la nécessité de la

maternité, arguments qui ont toujours été utilisés pour instrumentaliser les femmes au profit d'autrui.

- La justification du trafic d'êtres humains. Le scénario prévoit le transfert de la mère porteuse britannique en France pour qu'elle y accouche et que l'enfant soit déclaré au nom de la mère d'intention qui a simulé une grossesse jusqu'à cette date. Cette pratique, dénoncée par les pays où elle sévit, porte un nom : il s'agit du trafic de femme et d'enfant.

Que le scénario prévoie une pirouette pour esquiver, in fine, le dénouement de ce cas de recours à la « gestation pour autrui » qui se révélera être une escroquerie, n'exonère pas la production de la série de sa responsabilité quant à la mise en avant médiatique d'un acte répréhensible parce que contraire au principe de non-commercialisation du corps humain.

Rappelons que la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, reconnaît, dans son étude sur la « gestation pour autrui » de 2018, que l'essentiel des conventions de GPA pratiquées, y compris dans les pays dits développés, ne sont rien d'autre que de la vente d'enfant, quels que soient les artifices juridiques employés : « la gestation pour autrui relève de la vente d'enfants dès lors que la mère porteuse ou une tierce partie reçoit une rémunération ou tout autre avantage en contrepartie du transfert d'un enfant » (art. 42).

La pratique de la maternité de substitution repose sur un système d'exploitation et d'instrumentalisation du corps des femmes et des enfants. En France, le Code civil l'interdit au nom de la dignité de la personne et des principes d'indisponibilité et de non-patrimonialité du corps humain : « Le corps humain est inviolable. Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial » (art. 16-1) ; « Toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle » (art. 16-7).

Nous demandons donc que la production de « Plus belle la vie » rappelle, de façon explicite, l'interdiction de la GPA et évoque clairement les conclusions de la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies citées plus haut.

Notre organisation, la Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution et les organisations féministes et en faveur des droits humains qui en sont membres ou la soutiennent, ainsi que des téléspectatrices et téléspectateurs choqué-e-s par le scénario, ont interpellé la production de la série télévisée et, faute de réponse, ont saisi le CSA et s'associent à ce communiqué de presse.

Contact presse CIAMS : Ana Luana Stoicea Deram 06 71 72 89 74 - Marie Josèphe Devillers 06 12 96 85 27

Premières organisations signataires : Amicale du nid, CADAC Collectif des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Chiennes de garde, CNFF - Conseil National des Femmes Françaises, Coordination nationale de Osez le féminisme !, CQFD Lesbiennes féministes, Du Côté Des Femmes - DCDF, ELCEM, Encore féministes, Femmes libres / Radio libertaire, Femmes solidaires - Marseille, Forum Femmes méditerranée, Initiative Féministe Euromed IFE-EFI, L'Association Française des Femmes Médecins, AFFM,, La CLEF (Coordination française du Lobby Européen des Femmes), La ligue du droit international des femmes, La Marche Mondiale des Femmes, L'Assemblée des Femmes, Le CEL de Marseille, Le CoRP -Collectif pour le Respect de la Personne, les VigilantEs, LFID - Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie, Libres Mariannes, Osez le féminisme ! 13, Osez le féminisme Vaucluse, REFH - Réussir l'égalité femmes-hommes, Regards de femmes Réseau Féministe "Ruptures", Zeromacho

15 - Les JO de Paris se doivent d'être exemplaires en matière de laïcité - Annie Sugier

Soutenue par un collectif de personnalités et d'associations, la présidente de la Ligue du droit international des femmes appelle le Comité d'organisation des Jeux de 2024 à appliquer strictement la lettre de la Charte Olympique.

L'interférence du religieux dans le sport est incontestablement un sujet d'actualité qui embarrasse les pouvoirs publics tout autant que les dirigeants sportifs. Un exemple révélateur : les actions de "désobéissance civile" dans une piscine de Grenoble menées par une quinzaine de femmes en burkini revendiquant le droit de se baigner avec un maillot de bain couvrant, interdit par

le règlement intérieur. Réagissant à la situation, Eric Piolle, le maire écologiste de Grenoble en appelle au Président de la République pour trancher : « Est-ce que le gouvernement veut ou pas que la piscine devienne, comme l'école, un sanctuaire qui soit protégé du religieux, et donc avoir un regard qui est contraire, aujourd'hui en tout cas, aux regards de l'Observatoire de la laïcité et du Défenseur des droits ». Allant dans le même sens, les rapporteurs de la mission parlementaire sur les services publics face à la radicalisation mentionnent une proposition consistant à s'inspirer de la loi sur les signes religieux à l'école : « Il peut y avoir là une piste de réflexion même si les possibilités de régler, dans des structures sportives de droit privé des comportements religieux (même ostensibles) paraissent limitées (...) ».

Les termes du débat sont ainsi posés : d'un côté, une vision étroite de la laïcité de l'autre la promotion d'une vision éducative du sport. Réaffirmant les limites de la laïcité, des guides ont été élaborés afin d'aider les personnels d'encadrement à gérer ce type de conflits. L'UFOLEP (première fédération sportive multisports affinitaire de France) publie « le C.O.D.E du sport et laïcité », puis c'est au tour du Ministère des sports, avec : « laïcité et fait religieux dans le champ du sport ».

Faute de réflexion politique sur la fonction sociétale du sport, c'est l'impuissance qui domine. Doit-on en rester là ? : Dès l'introduction, le Ministère des sports précise : « L'ambition de ce guide est de démontrer qu'expression du fait religieux et laïcité ne sont pas, en soi, incompatibles dans le champ du sport ». L'UFOLEP se montre encore plus précis en citant les propos de Pierre Tournemire, administrateur associé de la Ligue de l'Enseignement : « notre société est durablement multiculturelle. Les revendications identitaires ou les pratiques religieuses doivent pouvoir légitimement s'exprimer sur la place publique sans contrainte ni suspicion, aux seules conditions précisées pour l'espace public ».

Sanctionner les contrevenants : Ces guides proposent donc un message simple : la laïcité ne s'applique qu'aux professionnels relevant du statut d'agents publics. S'agissant des pratiquant.es l'on se doit de respecter leur liberté de manifester leurs convictions à condition que cela ne porte pas atteinte à l'ordre public. Les auteurs s'empressent d'ajouter que la notion d'ordre public est à manier avec précaution car elle « risque de cacher une potentielle discrimination pour un motif religieux », se gardant bien d'admettre que le motif religieux masque une discrimination sexiste ! En résumé, faute de réflexion politique sur la fonction sociétale du sport, c'est l'impuissance qui domine. Doit-on en rester là ?

Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, dans une intervention annexée au guide du Ministère des sports, réaffirme les limites de la laïcité, mais propose une voie intéressante : « Ici en réalité, ce n'est d'ailleurs pas une question de laïcité. Cette absence de tout prosélytisme découle des valeurs du sport, rappelées notamment dans la règle 50 de la Charte Olympique et dans la Loi 4 de la FIFA concernant le football ». Il rejoint ainsi la vision promue par l'association belge, le Panathlon Wallonie Bruxelles, *bras armé* du Mouvement Olympique belge pour l'éthique sportive. Sous l'impulsion de son président, Philippe Housiaux, trois colloques ont été organisés avec des représentants du sport, des religions et de la laïcité, qui ont débouché sur la Déclaration : « Le Sport, l'Esprit de l'Humanité » dont l'élément principal est le suivant : « il/ elle accepte dès qu'il/elle franchit les portes ou entre dans l'espace « sport », sans aucune exception, pendant l'exercice de sa pratique, à faire sienne et se conformer aux règles du sport, au sens le plus large, sans mettre en exergue ses convictions philosophiques, de façon ostentatoire et intolérante, de quelque manière que ce soit ».

Avec cette même préoccupation à l'esprit, la Ligue du Droit International des Femmes, soutenue par plus de 100 associations et plus de 360 personnalités, a adressé un appel au Comité d'Organisation des Jeux (COJO) de Paris 2024, exigeant l'application de la Charte Olympique et des sanctions à l'encontre des *contrevenants*. Parmi ceux-ci, l'Iran et l'Arabie Saoudite qui soumettent la participation de leurs athlètes féminines à des exigences reflétant un strict

apartheid sexuel (participation aux seules disciplines jugées « coraniques », corps couvert de la tête aux pieds et épreuves non-mixtes). Parce que les Jeux sont la vitrine de nos sociétés, Paris se doit d'être exemplaire. Rappelons que plus de 50 métropoles dans le monde avaient soutenu notre candidature au motif que : « Paris dispose des atouts et de la volonté nécessaires pour donner un nouveau souffle aux valeurs olympiques ». Ainsi, le sport restera le lieu d'apprentissage du respect de la règle unique.

Annie Sugier est présidente de la Ligue du Droit International des Femmes. Elle a écrit avec Linda Weil-Curiel et Gérard Biard de « Comment l'islamisme a perverti l'Olympisme » (Chryséis, 2018) s.

16 - Un entretien avec Christine Delphy - Politis - Propos recueillis par Ingrid Merckx

Le Lieu-dit, à Paris, était comble le 28 septembre pour la conférence organisée avec Christine Delphy à l'occasion de la réédition de son ouvrage phare. « L'Ennemi principal est un document de référence dans les études féministes. Ses deux tomes retracent l'évolution d'une pensée en mouvement », a souligné la sociologue Sylvie Tissot. Exemple : à propos du mariage pour tous, où Christine Delphy est passée du manque d'intérêt - « Ma génération était plutôt pour la suppression du mariage pour tout le monde » - au soutien. Une fracture s'est dessinée entre cette féministe « marxistematérialiste et radicale » et plusieurs jeunes auditrices à propos de la transsexualité. « Je ne vois pas en quoi soutenir une femme qui veut devenir un homme, et donc passer dans le camp de l'opresseur, est un combat féministe », a-t-elle déclaré.

Environ trente ans se sont écoulés entre le premier article, éponyme, de L'Ennemi principal et le dernier article. Quelle différence d'impact entre alors et maintenant ?

Christine Delphy : Il n'y en a pas tant que ça. L'article le plus connu, « L'ennemi principal », porte sur les grandes structures du patriarcat et l'exploitation économique des femmes. Cela n'a, malheureusement, pas beaucoup changé. Le non-partage du travail dit domestique est quasi le même. Le travail paraprofessionnel - que les femmes font pour leur mari sans recevoir de rétribution (comptabilité, accueil des clients, travaux en tous genres...) - a un peu diminué, notamment avec le déclin de l'agriculture. Mais de nouveaux métiers indépendants se sont créés. Et, dans ce domaine, on ne sait rien des inégalités.

Quels mouvements avez-vous opérés en trente ans ? : Je n'ai pas changé d'avis. « L'ennemi principal » est une sorte d'article programmatique que je n'ai cessé d'approfondir par chapitres. J'ai montré que les obligations des femmes persistaient dans le divorce, que la consommation présumée égale dans une famille est totalement inégale, que l'héritage n'est pas égalitaire. J'ai également développé la démarche matérialiste en opposition à l'idéalisme et au naturalisme.

Vous avez toujours déploré le manque de reconnaissance par les marxistes de la spécificité de l'oppression féminine. Vos détracteurs sont-ils restés les mêmes ? : Mes détracteurs, de moins en moins nombreux, sont toujours ceux qui pensent que le capitalisme est la cause de tout. Le système patriarcal préexistait au capitalisme. Le système capitaliste n'a pas de raison de faire de différence entre les sexes. S'il en fait, c'est bien qu'il y a collusion entre capitalisme et patriarcat. Le capitalisme actuel appuie le système le plus spécifique de l'oppression patriarcale, soit l'extorsion de travail gratuit aux femmes. Car les femmes travaillent aussi sur le marché du travail et, là, elles sont sous-payées par rapport aux hommes. C'est encore plus évident dans les pays en développement. Maxence Van der Meersch, romancier du début du XXe, disait que les ouvrières étaient payées juste assez pour ne pas avoir de quoi vivre et être obligées de coucher avec le contremaître. Ce qui est quand même la base de la prostitution...

La pénalisation des clients n'a pas été abordée lors de votre conférence. Le sujet divise les féministes... : En effet, le sujet les divise, mais la majorité, dont moi, défend une pénalisation des clients pour lancer un message : ça n'est pas bien d'acheter les services sexuels de quelqu'un. Il faut changer les mentalités par rapport à cet acte. Il ne s'agit pas de mettre une fin brutale à la

prostitution, ce qui reviendrait à pénaliser les prostituées, mais de commencer à faire comprendre aux gens que, finalement, la prostitution est un viol payé.

Je comprends les prostituées qui ont peur de perdre leurs clients. Malheureusement, il y aura toujours assez de clients. Dans la proposition « Abolition 2012 », il est question d'abolir le délit de racolage passif, supprimé par Mitterrand, rétabli par Sarkozy. C'est ce délit qui précarise les prostituées et non la pénalisation des clients. C'est vrai, avec la pénalisation, la prostitution changera de forme, mais cela entraînera un changement de regard pour les générations suivantes. Un interdit n'a pas d'effets tout de suite.

La vérité, c'est que les gens qui, en France, défendent ce qu'ils appellent le «travail du sexe» voudraient que le proxénétisme cesse d'être un délit. Les pays qui ont « légalisé la prostitution » ont en fait légalisé le proxénétisme. Le débat semble être sur la prostitution, mais la prostitution n'est pas illégale en France, seul le proxénétisme l'est. Il existe un débat masqué pour que les prostituées travaillent dans des centres ou dans des «cabinets», et éventuellement les unes pour les autres : que le proxénétisme ne soit plus poursuivi.

Votre position sur la transsexualité déclenche des réactions vives. Cela vous surprend-il ? : La question de la transsexualité se pose beaucoup plus maintenant. Mais, dans cette démarche, on perd de vue la lutte féministe : pour la disparition du genre. Quand le mouvement a commencé, en 1970, c'était une réunion d'individus - on était féministe chacune dans son coin et on faisait ce qu'on pouvait -, qui est devenue une lutte collective. Il semblerait qu'on abandonne l'idée de lutte collective pour une transformation sociale. On parle d'actes de « subversion » individuelle ou de « résistance » individuelle. C'est le cas dans le mouvement *queer*. On a l'impression que tout ce qu'on peut espérer, c'est mettre quelques grains de sable dans le système et non plus le défaire. Il reste bien des luttes collectives : contre la prostitution et les violences sexuelles, pour le respect du droit à l'avortement... Mais l'arrivée du *queer* me paraît rencontrer une démarche individualiste pour que des personnes changent de catégorie, sans remettre en cause ces catégories. Je m'intéresse aux subjectivités, et cette démarche doit être soutenue dans le cadre du droit à la dignité de chaque personne ; mais elle ne constitue pas un combat politique dans le sens où elle ne propose pas un changement des structures de la société.

Avez-vous le sentiment de ne pas retrouver aujourd'hui le combat de votre génération ? : Pour moi, envisager en priorité des changements individuels exprime une certaine résignation. C'est ce que dit Judith Butler : on ne va pas changer le système, tout ce qu'on peut faire c'est jouer sur les marges. Je comprends, bien sûr, que des filles veuillent devenir des garçons, et vice versa, mais je décèle une espèce de malentendu sur ce qu'est une structure sociale : peut-on généraliser le transsexualisme ? Est-ce une solution à l'existence de la hiérarchie des genres ?

Où en est la lutte féministe ? : Il y a régulièrement des périodes de stabilisation où l'on vous dit : aujourd'hui, c'est l'égalité. C'est le cas en ce moment où les hommes gagnent toujours 35 % de plus que les femmes tandis qu'ils n'effectuent que 20 % du travail domestique ; mais on laisse entendre aux femmes : « Mieux qu'aujourd'hui, vous n'y arriverez pas, ou alors vous allez perdre l'amour des hommes » - éternel grand levier ! Nous connaissons donc une période de reflux du féminisme. La grande majorité des femmes sont effrayées à l'idée de perdre au change en poussant pour l'égalité. Mais ça va revenir. Je sens chez des jeunes trentenaires une grande exaspération contre le système. La question, c'est : vont-elles être assez connectées entre elles ?

Propos recueillis par Ingrid Merckx

17 - Pas de place pour l'apitoiement sur soi, pas de place pour la peur » - Toni Morrison - 2015 - <http://alencontre.org>

« Dans les moments d'angoisse, les artistes ne doivent jamais choisir de garder le silence. »

Par Toni Morrison ». En hommage à Toni Morrison, disparue le 5 août 2019, nous publions la traduction d'un article qu'elle a confié à l'hebdomadaire *The Nation*, dont elle était membre du comité de rédaction, pour son 150^e anniversaire. Cet article, paru le 23 mars 2015, côtoyait entre autres des contributions de James Baldwin - dont elle fut l'éditrice - et de Howard Zinn. (Rédaction *A l'Encontre*)

Le lendemain de Noël, en 2004, à la suite de la réélection présidentielle de George W. Bush. Je regarde par la fenêtre avec une humeur extrêmement sombre, me sentant impuissante. Puis un ami, un collègue artiste, m'appelle pour me souhaiter de joyeuses fêtes. Il demande: «Comment vas-tu?» Et au lieu du «Oh, bien, et toi?», je lâche la vérité: «Pas bien. Non seulement je suis déprimée, mais je n'arrive pas à travailler, à écrire, c'est comme si j'étais paralysée, incapable d'écrire quoi que ce soit de plus dans le roman que j'ai commencé. Je n'ai jamais ressenti ça avant, mais l'élection...» Je suis sur le point d'expliquer avec plus de détails quand il m'interrompt en criant : «Non!, Non, non, non ! C'est précisément le moment où les artistes se mettent au travail, non pas quand tout va bien, mais dans les moments les plus sombres. C'est notre travail !» Je me sentais ridicule le reste de la matinée, surtout quand je me souvenais des artistes qui avaient accompli leur travail dans des goulags, des cellules de prison, des lits d'hôpital; qui faisaient leur travail tout en étant persécutés, exilés, calomniés, critiqué, mis au pilori. Et ceux qui ont été exécutés.

La liste - qui englobe des siècles, pas seulement le dernier - est longue. Une brève énumération comprendrait Paul Robeson, Primo Levi, Ai Weiwei, Oscar Wilde, Pablo Picasso, Dashiell Hammett, Wole Soyinka, Fyodor Dostoyevsky, Alexander Solzhenitsyn, Lillian Hellman, Salman Rushdie, Herta Müller, Walter Benjamin. Une liste exhaustive en dénombrerait des centaines.

Les dictateurs et les tyrans commencent régulièrement leur règne et maintiennent leur pouvoir par la destruction délibérée et calculée de l'art : censure et autodafés de la littérature non autorisée, harcèlement et détention de peintres, journalistes, poètes, dramaturges, romanciers et essayistes. C'est la première étape d'un despote dont les actes spontanés de malveillance ne sont pas simplement insensés ou diaboliques; ils sont aussi clairvoyants. Ces despotes savent très bien que leur stratégie de répression permettra aux véritables outils du pouvoir oppresseur de s'épanouir. Leur plan est simple : Choisir un ennemi utile - un «Autre» - pour transformer la rage en un conflit, voire en une guerre ; Limiter ou effacer l'imagination que l'art offre, ainsi que la pensée critique des intellectuels et des journalistes ; Distraindre avec des jouets, des rêves de pillage et des symboles de religion supérieure ou de fierté nationale provocatrice qui enchâssent les blessures et les humiliations du passé.

Une Nation [effective] n'aurait jamais pu exister ou progresser en Espagne dans les années 1940, en Syrie en 2014, en Afrique du Sud en régime d'apartheid ou en Allemagne dans les années 1930 [1]. Et la raison est claire. Elle est née aux États-Unis en 1865 [2], l'année de l'assassinat de Lincoln, alors que les divisions politiques étaient féroces et mortelles - dans des moments de terreur, comme l'a dit mon ami. Mais aucun prince, roi ou dictateur ne pourrait s'imposer avec succès ou à jamais dans un pays qui valorise sérieusement la liberté de la presse. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des forces qui ont essayé d'imposer la censure, mais elles n'ont pas pu, à la longue, gagner. La Nation, avec son histoire d'essais bouleversants, révélateurs et intelligents, offrant une large place à la critique d'art, aux analyses, à la poésie et au théâtre, est aussi cruciale aujourd'hui qu'elle l'a été depuis 150 ans.

Dans ce monde contemporain de protestations violentes, de guerres intestines, de revendications pour la nourriture et la paix, dans lequel des villes entières dévastées sont érigées en abris pour des populations dépossédées, abandonnées, terrifiées, qui fuient pour leur vie et le souffle de leurs enfants, que devons-nous faire (les soi-disant civilisés) ?

Les solutions tendent vers l'intervention militaire et/ou les camps - par le meurtre ou l'emprisonnement. Tout geste autre que ces deux-là dans ce climat politique dégradé est considéré

comme un signe de faiblesse. On se demande pourquoi le qualificatif «faible» est devenu le péché ultime et impardonnable. Est-ce parce que nous sommes devenus une nation si effrayée par les autres, par elle-même et par ses citoyens qu'elle ne reconnaît pas la vraie faiblesse: la lâcheté qui insiste sur les armes partout, la guerre partout ? A quel point est-il adulte, viril de tirer sur des médecins pratiquant l'avortement, sur des écoliers, des piétons, des adolescents noirs en fuite ? Quel est le sentiment de force, de puissance d'avoir une arme meurtrière dans la poche, sur la hanche, dans la boîte à gants de votre voiture ? Dans quelle mesure est-ce un signe de leadership de menacer de guerre dans la politique étrangère simplement par habitude, par peur fabriquée ou par ego national ? Et à quel point cela est-il pitoyable ? C'est pitoyable parce que nous devons savoir, à un certain niveau de conscience, que la source et la raison de nos agressions infligées ne relèvent pas seulement de la peur. Mais aussi de l'argent: le profit de l'industrie de l'armement, le soutien financier du complexe militaro-industriel contre lequel le président Eisenhower nous a mis en garde.

Il est facile de forcer une nation à recourir à la force lorsque les citoyens sont rongés par le mécontentement et éprouvent un sentiment d'impuissance qui peut être facilement apaisé par la violence. Et lorsque le discours politique est détruit par une déraison et une haine si profondes que les maltraitements vulgaires semblent normales, la désaffection règne. Nos débats, pour la plupart, sont des exemples indignes d'un terrain de jeu : injures, gifles verbales, ragots, ricanements, le tout alors que les basculements et les dérapages du gouvernement restent sans réponse.

Pendant la majeure partie des cinq derniers siècles, l'Afrique a été considérée comme pauvre, désespérément pauvre, en dépit du fait qu'elle est outrageusement riche en pétrole, or, diamants, métaux précieux, etc. Mais comme ces richesses n'appartiennent pas en grande partie à ceux qui y ont vécu toute leur vie, elles sont restées dans l'esprit de l'Occident dignes de dédain, de douleur et, bien sûr, de pillage. Nous oublions parfois que le colonialisme était et est toujours une guerre, une guerre pour contrôler et posséder les ressources d'un autre pays, c'est-à-dire l'argent. Nous pouvons aussi nous leurrer en pensant que nos efforts pour «civiliser» ou «pacifier» d'autres pays ne sont pas une question d'argent. L'esclavage a toujours été une question d'argent: du travail gratuit produisant de l'argent pour les propriétaires et les industries. Les «travailleurs pauvres» et les «pauvres sans emploi» contemporains sont comme les richesses dormantes de «l'Afrique coloniale la plus sombre» - disponibles pour le vol des salaires et le recel des biens, et appartenant à des entreprises métastasiées qui étouffent les voix dissidentes.

Rien de tout cela n'est de bon augure pour l'avenir. Pourtant, je me souviens du cri de mon ami le lendemain de Noël : Non! C'est précisément le moment où les artistes se mettent au travail. Il n'y a pas de temps pour le désespoir, pas de place pour l'apitoiement sur soi, pas besoin de silence, pas de place pour la peur. Nous parlons, nous écrivons, nous faisons du langage. C'est ainsi que les civilisations guérissent.

Je sais que le monde est meurtri et saigne, et bien qu'il soit important de ne pas ignorer sa douleur, il est également essentiel de refuser de succomber à son animosité. Tout comme l'échec, le chaos contient des informations qui peuvent mener à la connaissance, voire à la sagesse. Comme l'art.
(Traduction A l'Encontre)

[1] Cette idée peut se retrouver dans la formule utilisée par Toni Morrison: «Si Donald Trump est élu, je ne me sentirai plus américaine. Mais je me relèverai.» (Réd. A l'Encontre)

[2] Fin de la guerre de Sécession.

18 - Once upon a time in Hollywood : Tarantino ou le triomphe du mâle alpha - chronique de Camille Wernaers pour Les Grenades

En ce long et pluvieux weekend, vous serez peut-être tenté.e.s de vous faire une toile. Ça tombe bien, le dernier film de Quentin Tarantino, *Once upon a time... in Hollywood*, vient de sortir sur nos écrans et fait salle comble. Il faudra pourtant supporter quelques travers scénaristiques...

Première étrangeté: les femmes sont montrées la plupart du temps à moitié nues et pieds nus alors que les hommes ont tout à fait trouvé des affaires à porter. Et même des chaussures. Outre la manière dont elles sont habillées, la manière dont elles sont filmées relève typiquement du " male gaze ", ou regard masculin. Ce concept explique comment la culture dominante impose la perspective des hommes hétérosexuels. Dans le film de Tarantino, ce regard masculin sur les femmes signifie des gros plans et des longs travellings sur leurs fesses, leurs cuisses et leurs pieds. Autant de plans qui transforment les actrices en objets sexuels. Le personnage de Pussycat (sic) est particulièrement intéressant puisqu'un long dialogue nous apprend qu'elle est mineure, ce qui n'empêche pas de l'hypersexualiser dans les dialogues qu'on lui a écrits, les mimiques qu'on lui fait faire et la manière dont la caméra de Tarantino la filme, notamment par derrière, à hauteur des fesses (oui, encore).

Le féminicide comme ressort comique : Il y a " mieux ". Il se trouve que le personnage de Cliff Booth, interprété par Brad Pitt, a assassiné sa femme. Cet événement servira de ressort comique durant tout le film, par exemple quand Bruce Lee veut se battre avec Brad Pitt (quels hommes !) et qu'on le prévient en lui disant " Tu es sûr de vouloir te battre avec lui ? Il est connu parce qu'il a assassiné sa femme et s'en est sorti ". Rires gras dans la salle. Pire, le seul flashback qui revient sur le meurtre montre sa femme se disputant avec lui. Suivi d'un gros plan sur le visage de Brad Pitt qui tient une arme dans ses mains et semble bien sur le point de la tuer. Autres rires gras dans la salle. Cette scène semble accrédi-ter la thèse masculiniste selon laquelle les hommes tuent les femmes parce qu'elles les emmerdent alors que les hommes tuent les femmes parce qu'ils les dominent. En France, plus de 90 femmes ont été assassinées par leur compagnon ou ex-compagnon rien que cette année. En Belgique, 15 femmes sont mortes en 2019 à cause de la violence des hommes, souvent ceux qui leur sont le plus proche. Des actes que l'on appelle féminicides (tuer une femme parce qu'elle est une femme), que l'on a encore du mal à visibiliser et qui ne devraient donc pas participer à nous marrer devant un seau de pop-corn. Ou en tout cas pas en faisant porter la responsabilité de son propre meurtre sur la femme. Moquons-nous du tueur pour une fois, ce qui n'est pas fait ici, Brad Pitt étant l'un des héros.

Il s'agit d'un film de Tarantino, on ne s'étonnera donc pas qu'il soit violent. Mais cette violence est essentiellement exercée par les personnages de Leonardo DiCaprio et Brad Pitt. DiCaprio joue un acteur sur le déclin qui ne joue dans ses films que des gros macho passant leur son temps à tirer sur tout ce qui bouge, au revolver ou au lance-flamme (quel homme !). Le personnage de Brad Pitt est quant à lui violent dans la vraie vie, notamment en tabassant du hippie. Il faut dire que le duo passe son temps à cracher sur le mouvement hippie, une attitude qui résonne drôlement en 2019 où les militant.e.s écologistes doivent encore supporter pas mal d'insultes également et que le film nous place du côté des gens qui insultent, les vrais (anti-)héros de l'histoire, tellement attachants.

Racisme ordinaire : Dans le film de Tarantino, les Italiens sont des " Ritals ", on ne " pleure pas devant les Mexicains " (pourquoi pas ?), et Polanski est un réalisateur polonais qui a beaucoup d'amis polonais (vous avez compris qu'il était polonais ou il faut encore préciser à quel point il est polonais ?). Que dire du personnage de Bruce Lee, caricaturé à l'extrême et qui sert à lui tout seul de ressort comique. C'est bien simple : dès qu'il ouvre la bouche, la salle est pliée de rire. Il finira à terre, vaincu par l'homme blanc.

Dans une longue scène dont le seul but doit être de nous faire dire " Quel homme ! ", Cliff Booth (Brad Pitt) met encore de la nourriture sous le nez de son chien mais le menace s'il ose vouloir manger.

Contexte : Tarantino n'avait pas trop apprécié quand une journaliste avait légitimement demandé à Cannes pourquoi Margot Robbie (qui interprète Sharon Tate) avait si peu de répliques dans le film. C'est pourtant elle qu'on voit de plein pied sur plusieurs versions de l'affiche du film. Tout cela à mettre en lien avec les révélations d'Uma Thurman qui a expliqué comment le réalisateur l'avait

forcée à faire une cascade dangereuse sur le plateau de Kill Bill, une scène qu'elle ne voulait pas faire et qui l'avait blessée. Elle a pourtant toujours été considérée comme une de ses muses par les critiques du cinéma. Une muse quelque peu violentée puisqu'elle a également raconté comment Tarantino jouait lui-même certaines scènes de violence à son égard à la place des acteurs, c'est ainsi qu'il lui a craché dessus et qu'il l'a étranglée, ce qui est également arrivé à Diane Kruger sur le tournage d'*Inglourious Basterds*. Mais que sont quelques femmes agressées au regard d'un chouette moment cinéma ? Dans la longue série " c'est peut-être un détail pour vous, mais pour nous ça veut dire beaucoup ", ajoutons encore que parmi tous les acteurs possibles, Tarantino a choisi d'engager Emile Hirsch pour jouer Jay Sebring dans le film. Cet acteur a plaidé coupable d'avoir... étranglée une femme au Festival du film de Sundance de 2015. Tarantino a également pris la défense de Roman Polanski, accusé de viol sur mineure par plusieurs femmes. Sans oublier Rose McGowan qui a révélé comment le réalisateur lui avait régulièrement dit en public qu'il se masturbait sur les images de ses pieds dans le film *Jawbreaker*. Vous serez d'ailleurs inondé.e.s par des images de pieds nus féminins dans *Once upon, a time...in Hollywood*.

Le sexisme tue, le racisme tue et le cinéma est politique. Il paraît que le film de Tarantino montre la nostalgie pour une époque révolue, celles des sixties, et qu'il nous en offre sa propre vision (ces chouettes années où on pouvait encore tabasser du hippie, insulter les Italiens et où les femmes se baladaient en nuisette). Quand on la voit à travers les yeux des hommes, cela donne plutôt envie de se réjouir que cette période soit derrière nous.

19 - "Universalistes" contre "intersectionnelles" : à chaque media ses féministes - Juliette Gramaglia et Tony Le Pennec - arretsurimages.net

Depuis plusieurs années, deux courants du féminisme s'écharpent sur les réseaux sociaux et dans les médias : l'universaliste et l'intersectionnel. Arrêt sur images a cherché à savoir quelle place était réservée aux deux camps dans les médias, et quel était le sentiment des militantes elles-mêmes sur leur médiatisation. Bilan : les deux courants se sentent... lésés.

"Face aux impostures décoloniales, indigénistes, racistes, postmodernes [...] qui ne sont que récupération politique et instrumentalisation du féminisme, nous réaffirmons que la laïcité et l'universalisme sont des fondamentaux du féminisme." C'est dans ces termes qu'une centaine de personnalités réclamaient dimanche 3 mars dans Libération "un 8 mars féministe universaliste". La tribune, très virulente contre les féministes d'en face, illustre à la perfection la guerre qui fait rage entre deux courants. Au centre de la controverse, sans surprise, un objet en particulier divise les deux pôles : le voile.

Voile et laïcité au cœur de la brèche : Les "universalistes" luttent contre la banalisation du voile chez les femmes musulmanes, au nom du respect pour les femmes forcées de le porter (Iraniennes et Saoudiennes, par exemple). Elles utilisent, pour ce faire, la laïcité (ou leur interprétation de cette laïcité) comme un principe incontournable. Les féministes "intersectionnelles", au contraire, estiment que son port relève de la liberté individuelle -ce qui n'exclut pas de prendre position contre le port obligatoire du voile en Arabie Saoudite ou en Iran. Plus généralement, les universalistes soutiennent qu'il existe une manière universelle de militer pour toutes les femmes du monde, quand les intersectionnelles se penchent sur les situations particulières donnant lieu à des discriminations multiples (femmes noires, femmes lesbiennes, etc.).

Dernier exemple en date de cette désormais classique opposition autour de la question du voile : ces derniers jours, c'est Libération encore une fois qui publiait deux tribunes aux antipodes l'une de l'autre. D'abord celle d'un "collectif de femmes musulmanes" qui, le 1er mars dernier, après la polémique éphémère mais non moins virulente autour du hijab de running, témoignent des discriminations qu'elles subissent en tant que femmes musulmanes. "Nous, femmes musulmanes,

subissons une islamophobie quotidienne, et le renoncement de Décathlon à commercialiser le hijab de running illustre une nouvelle défaite de la tolérance dans la société française", écrivent-elles.

Quelques jours plus tard, le 5 mars, c'est Zineb El Rhazoui, une des figures de proue des universalistes, qui contre-attaque. Toujours dans Libération, elle accuse les signataires de "honnir" la laïcité, d'entretenir "un discours victimaire infondé" et de "révéler clairement l'agenda politique que cache ce voile que vous refusez d'ôter".

Les universalistes se "replient" à droite : Tribunes contre tribunes, paroles contre paroles... mais comment les militantes de ces deux féminismes se sentent-elles médiatisées ? Nous en avons interrogé plusieurs sur leur pratique des médias, et leur vision du partage médiatique.

Pour les universalistes, la presse de gauche a dangereusement glissé du côté des intersectionnelles, les obligeant bien souvent à se "replier" dans la presse de droite. Une situation "paradoxale" pour Laurent Bouvet, éminent universaliste. "L'universalisme, c'est une valeur de gauche, c'est très important de garder la gauche dans ce camp" explique à ASI ce politologue, co-fondateur du très anti-voile Printemps républicain. Particulièrement concernés selon lui : les médias du groupe Le Monde (Télérama, Le Monde, L'Obs) et Les Inrocks. "Marianne en revanche, journal de gauche, n'a pas ouvert le champ à la version essentialiste du féminisme. Et Libération, même si c'est un journal dont la ligne générale n'est pas la mienne, maintient une forme de pluralisme, ce qui n'est pas le cas partout." Ainsi, le journal n'a pas hésité à publier deux tribunes plutôt éloignées de sa ligne, à deux jours d'intervalle, celle des féministes universalistes et celle de Zineb El-Rhazoui. Au moins, la matinale de Radio France ne penche-t-elle pas de son côté (voir ci-dessous) ? Pour Bouvet, la station publique penche plutôt de l'autre côté. "Ce n'est pas seulement dans le choix des invités, c'est aussi dans la manière de les interroger. Par exemple, quand Elisabeth Badinter dit sur France Inter "il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe", c'est parce que les journalistes essayaient de la mettre en difficulté sur ce terrain depuis un bon moment."

Journaliste elle aussi et signataire de la tribune de Libération pour un féminisme universaliste, Françoise Laborde fait un constat très proche. "Dans les médias de gauche, Libération, Les Inrocks, Mediapart, il y a l'idée que pendant trop longtemps, on a donné la parole à une classe dominante, et il y a eu la volonté de rectifier cela. Mais à un moment, la situation s'inverse. D'autant qu'on oublie souvent que dans le camp des universalistes, il y a aussi beaucoup de femmes de la diversité." Quand Laborde s'en est prise sur Twitter au journaliste Karim Rissouli, "qui invitait pour la 5ème fois une femme voilée [dans C Politique sur France 5, ndlr]" , celui-ci "a été invité à France Inter pour me traiter d'affreuse raciste. Moi je n'ai été invitée nulle part pour répondre".

La presse de gauche "plus dogmatique" : Les médias "de gauche", donnent-ils donc particulièrement la parole aux intersectionnelles ? Sans trop de surprise, la militante féministe et antiraciste Rokhaya Diallo n'est pas d'accord. "Dans les médias où on se dit progressiste, plus de gens ont une opposition radicale à ce genre de sujets [le féminisme intersectionnel, ndlr], regrette-t-elle. A droite, on sait qu'on aura des oppositions, mais c'est de bonne guerre", commente celle qui est par ailleurs chroniqueuse pour LCI et RTL. Pour la politologue et militante féministe décoloniale Françoise Vergès, qui vient de publier Un féminisme décolonial (Ed. La Fabrique), de manière générale, "il y a beaucoup plus de place donnée au féminisme qui se dit universaliste". Vergès regrette surtout que la parole soit donnée sans contradiction aux universalistes : "Quand on lit le texte de Libération, par exemple, ce ne sont que des opinions, il n'y a aucun fait, rien n'est étayé".

Autre paramètre à prendre en compte pour analyser ce "Yalta" médiatique des féministes : la dimension générationnelle. "On voit aujourd'hui une nouvelle génération, qui investit l'intersectionnalité, estime l'intersectionnelle Fatima Benomar. Et les jeunes médias ciblant cette jeune génération, ce n'est pas surprenant qu'ils soient plus susceptibles d'inviter des jeunes

féministes." "Avec Brut, j'ai pu faire **une interview** sur le racisme "anti-blanc", qui a très bien tourné sur les réseaux sociaux, renchérit Rokhaya Diallo. Je ne suis pas sûre que j'aurais pu dire tout ça ailleurs, dans un média traditionnel. C'est peut-être que ces nouvelles médias considèrent que ces questions-là font partie de la France d'aujourd'hui, alors que les médias traditionnels s'interrogent encore sur la manière de les traiter". Diallo voit un déséquilibre entre médiatisation des universalistes, et médiatisation des intersectionnelles : "Les universalistes font partie du paysage depuis longtemps, on les appelle plus facilement. Il y a un héritage, un réseau. Elles ont des relais mieux placés, et je pense que c'est plus facile pour elles d'avoir une visibilité."

La solution serait-elle à trouver du côté des médias "faits maison" ? Depuis l'automne 2018, Rokhaya Diallo anime le podcast Kiffe ta race pour le site Binge Audio. "Le parti pris de Kiffe ta race, c'était d'avoir un dialogue apaisé sur les questions raciales. Il n'existe pas d'espace médiatique aujourd'hui pour parler des questions raciales, du féminisme intersectionnel, sans que ce soit présenté comme un problème, comme quelque chose d'anxiogène, ou qu'on se retrouve face à des contradictions virulentes."

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

20 - Soirée de lancement du livre « Le Féminisme pour les nul.le.s » : 13 septembre - Paris
B.a-ba et idées reçues sur le féminisme, mouvements qui ont marqué son histoire et grands courants de pensée d'hier et d'aujourd'hui. « Le Féminisme pour les nul.le.s » fournit également des clés pour décrypter les inégalités, secteur par secteur... et les combattre ! Au fil de votre lecture, découvrez plus de 50 portraits de féministes, des citations cultes ou qui méritent de l'être, des anecdotes et événements marquants, ou encore des outils concrets pour féminiser votre quotidien et celui de votre entourage : films, chansons, quiz, conseils pratiques pour agir pour l'égalité. Ce livre s'adresse aux personnes - jeunes et moins jeunes - désireuses de découvrir le féminisme, comme aux féministe de toujours ayant soif d'alimenter et de renouveler leurs savoirs. A mettre entre toutes les mains.

Vendredi 13 septembre - 18h30, Ground Control, 18 rue du Charolais, 75012 Paris.